



Archives départementales de la Haute-Savoie

SAINT-JEORE - Cote AD 74 - AD74 1500-1900

age de quarante six ans. Michon Thibaut, épouse de la nouvelle épouse, cultivatrice âgée de quarante trois ans. Cest Augustin frère du nouvel époux, cultivateur âgé de vingt trois ans, tous trois domiciliés à Ormoy, et la Michon "veuve" frère de la nouvelle épouse cultivateur domicilié à Saint-Jeoire, âgé de vingt quatre ans.

Et après qui il a été donnée lecture de l'acte aux paroissiens aux témoins, ils ont immédiatement signé avec nous.

— Canet Cest — Parc Géline
— Eugène Michon — Michon Thibaut
— Besson Virginie Béchard Joseph
— Cest Augustin — Bourdon C.

N° 2
Canet Charles Emile et Chapuis Marie Adèle.

Le dix mil neuf cent vingt et le dix mil huit Novembre
heures du matin par devant Nous Clercnot Célestin Marie et Officier de l'Etat. civil de la
Commune de Saint-Jeoire, Canton de Saint-Jeoire
Haute-Savoie. Dont témoignons publiquement en la
Maison commune à Canet Ecarles & fils âgés de
trente ans, veillards domiciliés à Saint-Jeoire, et
à Saint-Jeoire le dix mil huit cent vingt quatre
heures du matin par devant Canet Jacques Emile
décédé à Saint-Jeoire le dix huit mil huit cent quatre
quatre vingt deux et de sa veuve Blanche Marie
négociante domiciliée à Saint-Jeoire.
Et les Chapuis Marie Adèle âgée de vingt cinq
ans, sans profession, domiciliée à Saint-Jeoire, née
à Saint-Jeoire le premier Juillet mil huit cent
quatre vingt deux, fille unique de vivant Chapuis
François Emile négociant en bois, domicilié à
Saint-Jeoire et de décédée Canet Hortense dé-
cédée à Saint-Jeoire le trois Janvier mil neuf
cent huit.

Le fait mentionné et déclaré constaté par les registres

l'état civil de cette commune que nous avons sous les yeux. Lorsque nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et avant la publication a été faite à Saint-Jeoire, devant le Maire porte de la Mairie, le dimanche cinq octobre comme ainsi que il y a révélé à la vérification du registre de notre commune.

Une autre interpellation le futur époux nous ont déclaré qu'il n'a été fait en Contrat de mariage et nous savions un certificat délivré par le clerc notaire à la résidence de Saint-Jeoire, annodissement ou Bonneville Haute-Savoie. Comme que le contrat a été passé devant lui le dix Septembre comme.

Aucune opposition ne nous ayant été signifiée, faisons droit à la régularité des paroissiens ayant ainsi la
ture de la prière à l'église municipale, devant laquelle prononcée par le prédicateur et par nous dénommée aménagée au présent, ainsi que au dispositif à titre de Code civil, relatif au mariage et aux droits et devoirs respectifs des époux.

Nous avons dénommé aux futurs dûs volontaire de
parler pour époux et pour femme, chacun d'eux ayant rejoint l'église et affirmé devant
Nous déclarons au nom de la loi que Canet
Charles Emile et Chapuis Marie Adèle sont
mis en mariage.

Lequel nous avons鼠rité dûs acte y prouver
que M. Chapuis François négociant en bois frère de la
nouvelle épouse âgé de vingt sept ans, Canet Henri
époux âgé de vingt cinq ans, frère du nouvel époux
Michon George négociant, marchand, âgé de quarante cinq ans, veuf de la nouvelle épouse, et
Chapuis Louis cultivateur âgé de vingt cinq ans